



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R76-2025-554

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025

# Sommaire

## **ARS OCCITANIE /**

R76-2025-12-12-00001 - ARRETE ARS OCITANIE / 2025- 7379?? Portant  
prorogation exceptionnelle du mandat de Monsieur le Professeur Patrice  
TAOUREL, ??Président la Commission Médicale du Groupement  
Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron???? (2 pages)

Page 3

# ARS OCCITANIE

R76-2025-12-12-00001

ARRETE ARS OCITANIE / 2025- 7379

Portant prorogation exceptionnelle du mandat  
de Monsieur le Professeur Patrice TAOUREL,  
Président la Commission Médicale du  
Groupement Hospitalier de Territoire Est  
Hérault- Sud Aveyron

**ARRETE ARS OCITANIE / 2025- 7379**

**Portant prorogation exceptionnelle du mandat de Monsieur le Professeur Patrice TAOUREL,  
Président la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE**

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L.6132-1 et suivants relatifs aux groupements hospitaliers de territoire,

**Vu** les articles D.6132-9 et suivants du code de la santé publique relatifs à la Commission Médicale de Groupement ;

**Vu** les dispositions de l'article D.6132-9-7 du code de la santé publique fixant la durée du mandat du président de la Commission Médicale de Groupement et les conditions de prolongation exceptionnelle;

**Vu** la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron signée le 30 juin 2016 ;

**Vu** l'élection du Professeur Patrice TAOUREL en qualité de Président de la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron lors de la séance du 7 juin 2022, pour une durée de quatre ans ;

**Vu** la demande du CHU de Montpellier de voir Monsieur le Professeur Patrice TAOUREL prorogé dans ses fonctions de Président de la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron jusqu'à son échéance initiale en juin 2026;

**Vu** l'avis favorable émis par la Commission Médicale d'Etablissement du CHU de Montpellier au maintien des fonctions de Monsieur le Professeur Patrice TAOUREL en tant que Président de la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron jusqu'à l'échéance de juin 2026;

**Vu** l'avis favorable émis par la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron au maintien des fonctions de Monsieur le Professeur Patrice TAOUREL en tant que Président de la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron jusqu'à l'échéance de juin 2026;

**Vu** le décret ministériel du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que l'élection de la prochaine Commission Médicale de Groupement est programmée en juin 2026, créant un décalage susceptible d'entraîner une discontinuité dans la gouvernance médicale territoriale ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article D.6132-9-7 du Code de la santé publique, les fonctions de Président de la Commission Médicale de Groupement prennent fin de plein droit au terme du mandat permettant de siéger, sauf prorogation exceptionnelle accordée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé dans l'intérêt du service;

**CONSIDÉRANT** qu'il apparaît nécessaire, pour garantir la continuité de la gouvernance médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron et la bonne conduite du projet médical partagé, de maintenir le Professeur Patrice TAOUREL dans ses fonctions jusqu'à l'échéance de son mandat initial prévu en juin 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, dans l'intérêt du service, d'autoriser la prorogation exceptionnelle de son mandat pour une durée maximale d'un an ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Agence Régionale de Santé Occitanie  
26-28 Parc-Club du Millénaire  
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001  
34067 MONTPELLIER CEDEX 2  
[occitanie.ars.sante.fr](http://occitanie.ars.sante.fr)  



La durée du mandat du Professeur Patrice TAOUREL, Président de la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron est prorogée jusqu'à son terme initial, soit jusqu'au 7 juin 2026.

**ARTICLE 2 :**

La présente prorogation est justifiée par la nécessité de garantir une continuité de gouvernance médicale territoriale et d'assurer la mise en œuvre du projet médical partagé.

De nouvelles élections seront organisées afin de permettre le renouvellement des membres de la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron avant le 7 juin 2026.

**ARTICLE 3 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :**

La Directrice Générale de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron est chargée de notifier le présent arrêté à l'ensemble des membres de la Commission Médicale du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron et aux établissements parties du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron.

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et la Directrice Générale de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Est Hérault- Sud Aveyron sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Montpellier, le 12/12/2025

Le Directeur Général,

  
Didier JAFFRE